PRIX ROGER DARRIGADE - MINIMES - CADETS

U.S. DAX CYCLISME

Castelnau-Chalosse

Minimes
Sur le circuit de 4km
Castelnau Chalosse
Départ 12h00 Tours:7 tours

Cadets
Sur le circuit de 4km
Castelnau Chalosse
Départ 13h45 Tours: 15 tours

FINALES du

Challenge Départemental
Minimes/Cadets

Règlement de l'épreuve minimes

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve le GRAND PRIX ROGER DARRIGADE est organisée par l'USDAX section Cyclisme sous les règlements de la Fédération
Française de Cyclisme. Elle se dispute le samedi 17 SEPTEMBRE 2022

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories MINIMES HOMMES ET DAMES Elle est également ouverte aux dames de La FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON. Elle est inscrite au calendrier régional FFC. L'épreuve est classée en classe 1.30

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel.
Conformément au règlement FFC l'épreuve est disputée au nombre maximum de 200 coureurs.

ARTICLE 4. RETRAIT DOSSARDS

Le retrait des dossards par les coureurs se fait au podium de départ, de 10h30 à 11h45 le samedi 17 septembre 2022Mairie de CASTELNAU CHALOSSE

ARTICLE 5. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le véhicule du Club.

ARTICLE 6. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 16 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 7. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :
- Classement individuel au temps

ARTICLE 8. PRIX

Les prix suivants sont attribués :
GRILLE GENERALE 91 € SUR 10

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu au MAIRIE DE CASTELNAU CHALOSSE.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:
Les 3 premiers de l'épreuve
Le VAINQUEUR DU CLASSEMENT INTERMEDIAIRE
Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après l'arrivée du 1er coureur.

ARTICLE 11. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Règlement de l'épreuve cadets

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve le GRAND PRIX ROGER DARRIGADE est organisée par l'USDAX section Cyclisme sous les règlements de la Fédération
Française de Cyclisme. Elle se dispute le samedi 17 SEPTEMBRE 2022

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories cadets HOMMES ET DAMES Elle est également ouverte aux dames de La FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON. Elle est inscrite au calendrier régional FFC. L'épreuve est classée en classe 1.31

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel.
Conformément au règlement FFC l'épreuve est disputée au nombre maximum de 200 coureurs.

ARTICLE 4. RETRAIT DOSSARDS

Le retrait des dossards par les coureurs se fait au podium de départ, de 10h30 à 11h45 le samedi 17 septembre 2022Mairie de CASTELNAU CHALOSSE

ARTICLE 5. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le véhicule du Club.

ARTICLE 6. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 16 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 7. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :
- Classement individuel au temps

ARTICLE 8. PRIX

Les prix suivants sont attribués :
GRILLE GENERALE 122 € SUR 10

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu au MAIRIE DE CASTELNAU CHALOSSE.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:
Les 3 premiers de l'épreuve
Le VAINQUEUR DU CLASSEMENT INTERMEDIAIRE
Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après l'arrivée du 1er coureur.

ARTICLE 11. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

PARTENAIRE DES COURSES MINIMES / CADETS

ŠKODA

Nathan CALLIOT
Conseiller Commercial
KENNEDY AUTO
Allée des Tisserands
rocade SUD
40280 SAINT PIERRE DU MONT
TEL : 05 58 46 36 40
E-Mail : skoda.ncalliot@gmail.com

PRIX ROGER DARRIGADE - MINIMES - CADETS
COURSE D'ATTENTE CIRCUIT CASTELNAU CHALOSSE

HORAIRES

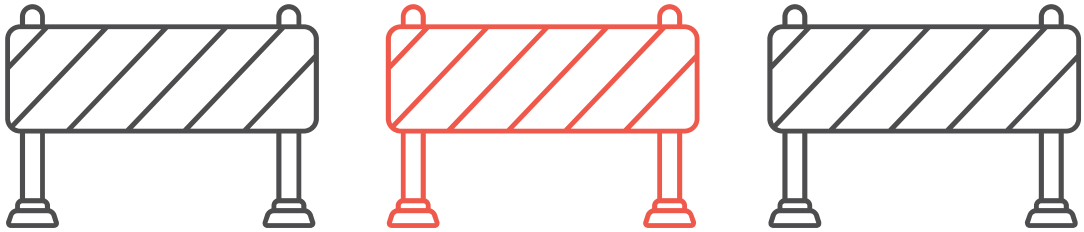

DOSSARDS
10h30-11h45

U13 - U14 DEPART 12H00
4km - 7 Tours soit 28 km
Braquet / développement
limité à 7,01m

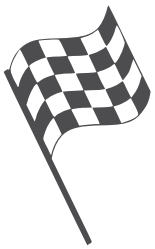

U15 - U16 DEPART 13h45
En raison de la présence
éventuelle de Dames cadettes
limité à 60km
4 KM , 15 tours soit 60 km

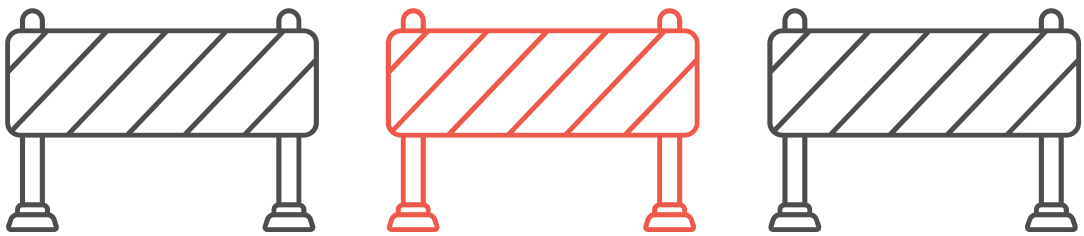

PRIX ROGER DARRIGADE - MINIMES - CADETS
COURSE D'ATTENTE CIRCUIT CASTELNAU CHALOSSE

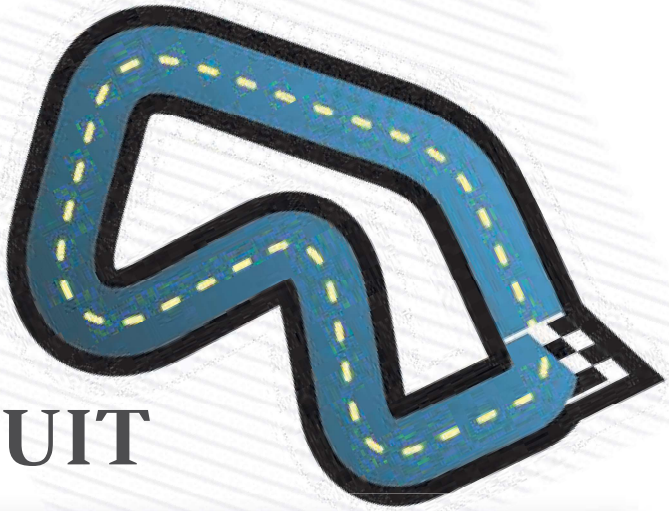

CIRCUIT

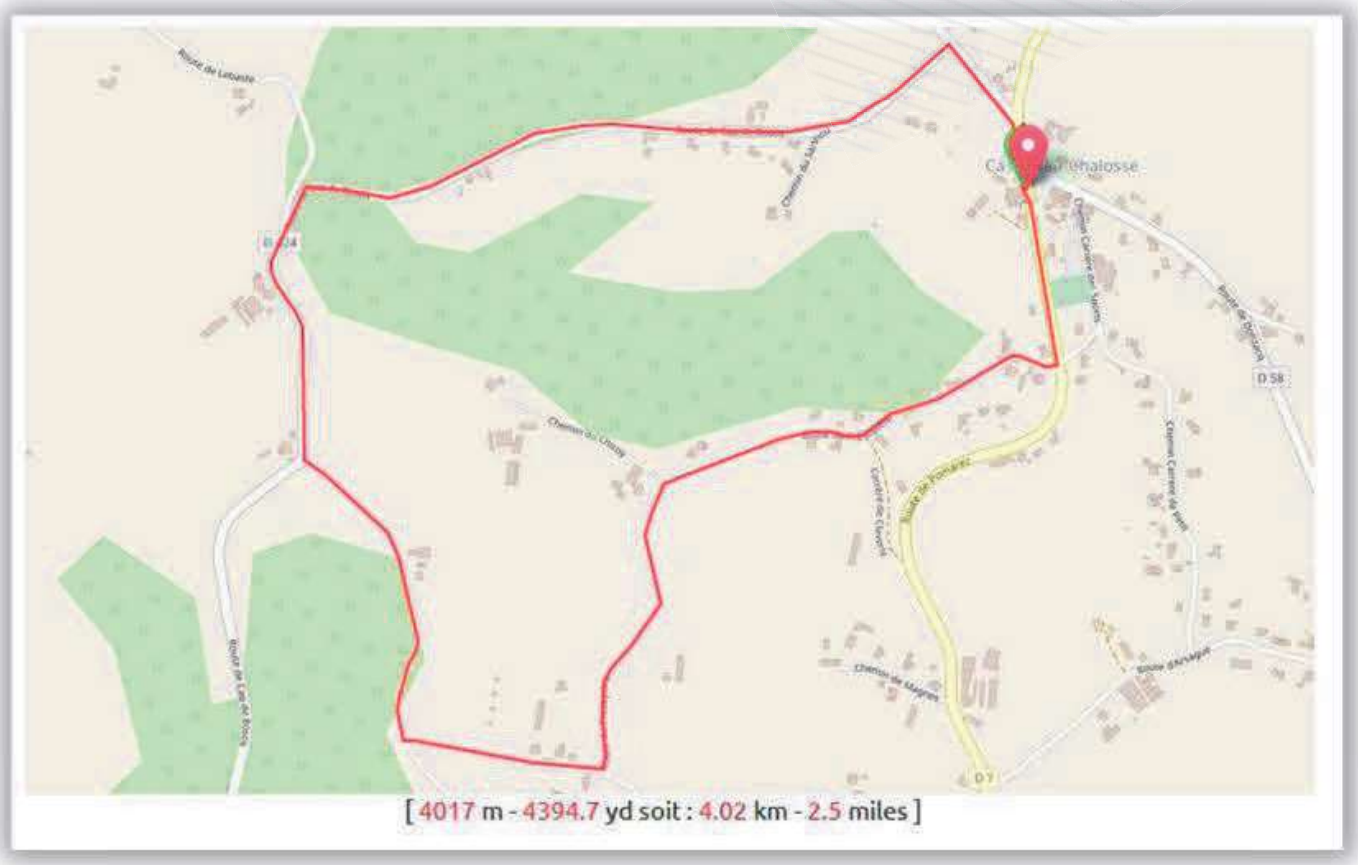

Départ devant la Mairie de Castelnau Chalosse >

Direction Dax

RD7 ROUTE DE POMAREZ

RC ROUTE DU CAP DE BOSC

RC ROUTE DE SEQUE

RC ROUTE DU PRESBYTERE

RD7 ROUTE DE POMAREZ